



Compte Rendu de la réunion du conseil municipal d'Aureville

Mardi 26 août 2025 - CM 2025/06

Ouverture de séance : 20 heures 35.

Membres en exercice : 15 / Présents : 8 / Pouvoir : 0 / Votants : 8

PRÉSENTS : ESPIC Xavier, BACCHIN Patrice, AJAC Carole, CASSAN Christine, ANDRE Dominique, SCHMIT Sylvie, MANENT Corinne, MOUMIN Jean-Marc.

ABSENTS EXCUSÉS : CAMUS Gabriel, VERBEKE Céline, GROENEN Jesse, LANDREA Benoît, TARROUX Francis, GILLES André, BOISLIVEAU Anthony.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), Madame MANENT Corinne est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la réunion du 24 juin 2025

Sujet avec débats

1. Attribution de Compensation 2025 du SICOVAL
2. Nouveaux tarifs de la Granja
3. Augmentation du tarif de la cantine
4. Amortissements
5. DM2
6. Remboursement de frais exceptionnels
7. Création d'un poste d'attaché territorial
8. Création d'un emploi non permanent d'agent d'entretien - accroissement temporaire d'activité

Vie Communale

- Compte rendu des activités communales

Vie Intercommunale.

- Compte rendu des activités intercommunales

Questions diverses



TABLE DES MATIÈRES

SUJETS AVEC DÉBAT	3
Attribution de compensation du SICOVAL	3
Nouveaux tarifs de la Granja	4
Augmentation du tarif de la cantine scolaire.....	5
Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations.....	5
Décision modificative n°2.....	6
Remboursement de frais	7
Création d'un poste sur le grade d'attaché territorial.....	7
Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité	7
SUJETS SANS DÉBAT	8
Vie Communale	8
Urbanisation/Voirie/Travaux	8
École/Jeunes/Sport/Associations.....	8
Associations	9
Communication	9
CCAS	9
Vie Intercommunale.....	9
Sicoval Conseil de Communauté.....	9

Monsieur le Maire ouvre la séance du 26 août 2025 à 20h35. Le compte rendu de la réunion du 24 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

SUJETS AVEC DÉBAT

Attribution de compensation du SICOVAL

CM-06-2025 - 01/19

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le produit de la fiscalité perçu par le Sicoval est partiellement reversé aux communes sous forme d'attribution de compensation (AC) pour tenir compte des charges et produits rattachés aux compétences transférées.

Le SICOVAL a délibéré le 16 juin 2025 pour voter le montant de l'attribution de compensation pour 2025.

Il convient désormais à chaque conseil municipal de se prononcer.

Le reversement de l'AC de fonctionnement s'effectue par douzième dès le mois de janvier et nécessite une délibération du Conseil de Communauté autorisant la Trésorière à réaliser ces opérations.

Le reversement de l'AC d'investissement s'effectue en une fois en septembre.

Le prélèvement des AC s'effectue en deux fois en juin et septembre de l'année N pour la section de fonctionnement et en une fois en septembre pour l'AC d'investissement.

L'intercommunalité reverse à la commune une part de la fiscalité qu'elle reçoit (cela représente 21 955 € pour Aureville) à laquelle on retranche en fonctionnement :

- Les travaux d'entretien sur voiries effectués par le SICOVAL sur les voies communales (8 943 €)
- L'instruction des dossiers d'autorisation des droits du sol (16 806 €)
- La gestion des eaux pluviales et urbaines (6 384 €)

L'attribution de compensation pour la Commune d'Aureville présente un déficit de 10 178 € en fonctionnement.

En investissement elle représente 1 929 € de dépenses concernant les travaux de voiries effectués par le SICOVAL sur les voies communales.

Certaines dépenses telles que la gestion des eaux pluviales urbaines font l'objet d'un remboursement du SICOVAL à hauteur d'environ 50% de la dépense engagée.

Monsieur le Maire propose :

- d'approuver les montants des enveloppes de travaux d'investissement de la voirie tels qu'ils apparaissent dans l'annexe 4 transmise par le SICOVAL ;
- d'approuver les montants des travaux de fonctionnement de la voirie pour le balayage, le fauchage et l'entretien mutualisé de la voirie tels qu'ils apparaissent en annexes 4 et 5 ;
- d'approuver l'extinction de la dette des communes pour le financement de la voirie communale antérieure à 2023 en annexe 6 ;
- d'approuver les montants des AC 2025 tels qu'ils apparaissent en annexe 1 ;
- de verser ou de prélever au Sicoval le montant de l'attribution de compensation 2025
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des membres présents. Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Nouveaux tarifs de la Granja

CM-06-2025 - 02/20

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour les tarifs de la Granja Del Castel. Elle fait l'objet de nombreuses demandes de locations, et nous recevons déjà des demandes pour 2027.

Une inquiétude serait de permettre des réservations trop en amont, et ainsi défavoriser les Aurevillois et les associations souhaitant bénéficier de la Granja. A l'heure actuelle nous n'avons pas eu à donner de réponse négative à des Aurevillois qui auraient souhaité la louer. Il est difficile également pour les associations de se projeter à l'été 2027 pour l'organisation des événements.

Les tarifs de locations pour les non Aurevillois sont augmentés à partir de 2026, pour autant la salle reste encore en dessous des prix pratiqués pour ce type de locations.

Il est proposé les tarifs suivants :

Évènement	Tarif	Observations
Professionnel (privatisation) - 50 personnes et moins : - de 50 à 100 personnes : - 100 personnes et plus : Forfait ménage obligatoire	1000 € 2000 € 2500€ 550€	
Professionnel (journée d'étude)	2 160 €	au minimum avec 40 personnes ou 45€/personne
Particulier Aureville - Sans salle de réunion - Avec salle de réunion	1 000 € 1 300 €	2 jours - limité à une seule location par an et par foyer
Particuliers Aureville Location last minute sans salle de réunion	800 €	une location de 24 heures maximum, qui aura lieu dans les 30 jours
Particuliers extérieurs En 2025 : - Sans salle de réunion - Avec salle de réunion A partir de 2026 : - Sans salle de réunion - Avec salle de réunion	2 000 € 2 300 € 2 500 € 2 800 €	2 jours
Particuliers extérieurs Location last minute sans salle de réunion	2 000 €	une location de 24 heures maximum, qui aura lieu dans les 30 jours
Association Aureville	gratuit	
Association commune limitrophe	1 500 €	
Association extérieure	2 000 €	

Les nouveaux tarifs « flash » correspondent à une location de 24 heures maximum, qui aura lieu dans les 30 jours. Ils permettent de louer la salle pour un repas un midi en semaine par exemple, nous avons déjà reçu ce type de demande.

Il est nécessaire de rester vigilant quant à ces locations et le potentiel bruit que cela peut représenter. La Granja ne doit pas se louer au détriment de la tranquillité des Aureillois. Pour le moment, peu de plainte pour le bruit nous sont arrivés. Le parking ne pose pas de problème non plus.

Les seuls embêtements viennent de personnes qui se rendent à la Granja lors des locations sans y être invitées.

Cependant, les locataires sont tous ravis de leur location, et nous avons de très bons retours concernant les prestations de la salle.

La Mairie souhaite développer l'offre auprès des entreprises. A l'heure actuelle toutes les entreprises ayant loué la salle étaient ravies et certaines souhaitent revenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Aureville approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Augmentation du tarif de la cantine scolaire

CM-06-2025 - 03/21

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les repas scolaires sont préparés par le service commun de la restauration du Sicoval qui confectionne 3 types de repas à grammages adaptés à destination des cantines scolaires des communes adhérentes : maternelle, primaire et adulte.

Le contexte actuel de hausse des prix et les augmentations programmées par le service commun de la restauration contraignent la municipalité à revoir le coût des repas facturés aux parents dont les enfants fréquentent la cantine scolaire. Monsieur le Maire indique que la commune ne prend aucune marge sur le tarif des repas, qui permettraient de rémunérer le personnel, les locaux, etc.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide d'appliquer cette augmentation à compter du 1er septembre 2025. Soit les tarifs suivants appliqués aux usagers de la cantine scolaire :

	Prix actuels	Nouveaux tarifs
Repas Maternelle	4.24 €	4.31 €
Repas Primaire	4.34 €	4.43 €
Repas Adulte	6.01 €	6.13 €

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations

CM-06-2025 - 04/22

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les dépenses comptabilisées au compte 204, conformément à l'article L.2321-2 28° du CGCT.

Il est proposé de déroger, pour les amortissements des subventions d'équipement versées, à l'application du prorata temporis et de pratiquer un amortissement linéaire à partir de l'année suivant la dépense.

Monsieur le Maire propose de fixer les durées d'amortissement comme suit :

Article	Type de bien et durée d'amortissement	
	Subventions de faible valeur inférieures à 1000€ HT (seuil unitaire) - participation SDAN notamment	1 an
	AC d'investissement (c/2046)	1 an
204xx1	Subventions d'équipement destinées à financer des biens mobiliers, des matériels ou des études	1 ans
204xx2	Subventions d'équipement mixtes destinées à financer à la fois des biens mobiliers, du matériel ou des études ET des installations	1 ans
204xx2	Subventions d'équipement destinées à financer des biens immobiliers ou des installations	1 ans
204xx3	Subventions d'équipement destinées à financer des projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Les durées d'amortissement pour les dépenses comptabilisées au compte 204.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Décision modificative n°2

CM-06-2025 - 05/23

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget 2025.

Il propose de diminuer de 239 € le budget de l'aménagement de l'entrée du village qui a coûté moins chère que prévu, pour venir augmenter le budget de la peinture de la salle d'activité faite en août.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouvert
D 2135-202303 : Aménagement de l'entrée du village	239.00 €	
D 2135-202504 : Peinture salle d'activité		239.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	239.00 €	239.00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité ce mouvement de crédits.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Remboursement de frais

CM-06-2025 - 06/24

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un remboursement exceptionnel des dépenses que Madame AJAC Carole conseillère municipale a engagées sur ses fonds propres à la demande de Monsieur le Maire :

- pour l'achat de matériel de décoration pour le passage du Tour de France à Aureville, soit **112,18 €**

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'effectuer ce remboursement.

La dépense est prévue sur le budget communal 2025.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Création d'un poste sur le grade d'attaché territorial

CM-06-2025 - 07/25

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de créer un poste d'attaché territorial pour mieux correspondre aux missions demandées à la Secrétaire Générale de Mairie.

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de la création d'un emploi de secrétaire général de Mairie à temps complet pour les missions et les fonctions administratives, budgétaires et comptables à compter du 1^{er} octobre

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative au grade de attaché territorial.

Le cas échéant, l'emploi pourra être pourvu à un agent contractuel de droit public en CDD ou en CDI, dans les conditions précitées, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans le respect des règles légales et réglementaires.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

CM-06-2025 - 08/26

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

- Dans le cadre du nettoyage de la Granja del Castèl : assurer l'entretien des locaux dans l'attente de la mise en place d'un système d'entretien global,
- Dans le cadre de l'école primaire : faire face à un accroissement éventuel du nombre d'élèves à la cantine et à la garderie.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi non permanent d'agent d'entretien territorial au grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 1^{er} septembre 2025 au 5 juillet 2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16h30.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

SUJETS SANS DÉBAT

Vie Communale

Urbanisation/Voirie/Travaux

Travaux à l'école

Les travaux de l'école ont pu se finir à temps pour la rentrée des classes prévue le 1^{er} septembre.

M le Maire remercie les personnes présentes pour aider au réaménagement de l'école.

Les enseignantes ainsi que le personnel de l'ALAE sont satisfaits des travaux. Tout le monde a montré une belle implication dans ce projet.

Des avenants devront être votés et il reste quelques travaux à finaliser : la rampe d'accès est temporaire, il y a deux bancs à ajouter, des étagères à remettre, nettoyer le préau, la cour, etc...

Corinne et Dominique seront présents lors de la rentrée des classes pour accueillir les enfants et échanger avec les parents sur les travaux.

Modification du PLU

La modification n°4 du PLU va être lancée, avec l'accompagnement du SICOVAL.

École/Jeunes/Sport/Associations

Projet jeunes

La réflexion sur le projet d'aménagement de type skate park ou autre se poursuit. Une alternative intéressante au skate park est le Pump Track. Il s'agit d'une piste en boucle, constituée de bosses et de virages relevés. Il

peut être utilisé avec différents équipements sportifs, dont les VTT ou les BMX. Patrice a rédigé un cahier des charges, un petit circuit pourrait coûter environ 60 000 €.

Ce type d'installation existe dans le secteur, par exemple à Mondonville ou Muret. Il serait intéressant de permettre aux jeunes d'aller voir ces installations, en étant vigilant au coût de ces projets afin de rester dans des installations équivalentes à ce qui pourrait être installé.

Une entreprise spécialisée dans la réalisation de Pump Track pourrait venir à Aureville pour identifier si le terrain envisagé est éligible à ce type d'installation.

Concernant le projet de fresque, l'association GRAFFTERRE a transmis un devis qui devrait être validé. La fresque se fera sur une partie du mur. Les jeunes, accompagnés par l'association, vont préparer deux maquettes qu'ils viendront présenter en Conseil municipal. Le choix reviendra aux élus.

Rand'Aureville

32 participants sont attendus, donc 11 enfants pour la randonnée prévue les 13 et 14 septembre avec une nuit au refuge des Bésines.

Associations

Café association

Le café associatif a transmis à la Mairie des propositions d'aménagement du local aujourd'hui utilisé. Elles seront étudiées lors d'un prochain conseil.

Communication

Les prochaines brèves du Cossignol aborderont les travaux de l'école, la révision du PLU, le passage du Tour du France. Les articles devront être prêts pour le 15 septembre.

CCAS

Corinne est inscrite à un forum sur le contrat local de santé du SICVOAL le 6 septembre. Il sera abordé la problématique de l'accès aux soins des personnes âgées.

Vie Intercommunale

Sicoval Conseil de Communauté

Conférence des Maires

Xavier ne pourra être présent à la conférence des Maires.

Monsieur Xavier ESPIC clôt la réunion du conseil municipal à 22h15.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le mardi 30 septembre 2025 à 20h30.

CM-06-2025 - 01/19 : Attribution de compensation du SICOVAL
CM-06-2025 - 02/20 : Nouveaux tarifs de la Granja Del Castel
CM-06-2025 - 03/21 : Augmentation du tarif de la cantine scolaire
CM-06-2025 - 04/22 : Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations
CM-06-2025 - 05/23 : Décision modificative n°2
CM-06-2025 - 06/24 : Remboursement de frais exceptionnels
CM-06-2025 - 07/25 : Création d'un poste d'attaché territorial
CM-06-2025 - 08/26 : Création emploi non permanent accroissement temporaire d'activité

AJAC Carole	
ANDRE Dominique	
BACCHIN Patrice	
BOISLIVEAU Anthony	Absent
CAMUS Gabriel	Absent
CASSAN Christine	Absent
ESPIC Xavier	
GILLES André	Absent
GROENEN Jesse	
LANDREA Benoît	Absent
MANENT Corinne	
MOUMIN Jean-Marc	
SCHMIT Sylvie	
TARROUX Francis	Absent
VERBEKE Céline	Absent